

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 195

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor,  
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu,  
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

**ARTICLE 8 SEPTIES**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement désapprouvent la disposition prévue à l'article 8 septies en ce qu'elle prévoit de dé plafonner l'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires en élargissant la déduction de 0,50 euro par heure rémunérée aux entreprises de plus de 250 salariés.